



PREFET DE LA GIRONDE

Sous-préfecture de Langon

Langon, le 4 janvier 2019

Arrêté

portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Langon

Le sous-préfet de l'arrondissement de Langon

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de Bordeaux,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 juin 2018 donnant délégation de signature à M. Éric SUZANNE, sous-préfet de l'arrondissement de Langon ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Arrête

Article 1^{er}

Sont désignés pour trois ans membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2

Le sous-préfet de Langon et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Le sous-préfet,

Éric SUZANNE

19, cours des Fossés CS 50020 33213 Langon Cedex
Téléphone : 05.56.90.60.60 Télécopie : 05.56.63.40.33 Courriel : sp-langon@gironde.gouv.fr

| commune | canton | conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou conseiller municipal | conseiller(s) municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué de l'administration | conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou délégué du T. G. I. |
|---------|--------|---|--|--|
|---------|--------|---|--|--|

| | | | | |
|--------|------------------------|---|---|---|
| Langon | n°29 Le Sud-Gironde | Mme Chantale PHARAON M. Christophe FUMEY Mme Jacqueline DUPIOL suppléant : Mme Jennifer WILBOIS M. Guillaume STRADY Mme Martine FAURE | M. Charles VÉRITÉ suppléant : Mme Edwige DELOUBES | Mme Marie-Angélique LATOURNERIE suppléant : M. Didier SENDRÈS |
|--------|------------------------|---|---|---|